

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un passage souterrain à gabarit réduit sous le carrefour giratoire RT21/RT40/RT20 d'une longueur d'environ 300 m et d'une voie de shunt dans le sens RT40/RT20, sur la commune d'Ajaccio.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique  Région

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c).	Création d'une trémie sous le carrefour giratoire existant RT21/RT40/RT20. Création d'une voie de shunt RT40/RT20.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la dénivellation du carrefour giratoire de la Gravona sur une longueur de 300 m. Il prévoit :

- la réalisation d'un passage dénivelé en trémie de 2 x 1 voie d'une largeur totale de 6 m, sous le carrefour giratoire RT21/RT40 dans les deux sens, d'une longueur d'environ 225 m ;
- la reprise du giratoire existant d'un rayon de 40 m ;
- la réalisation d'une voie de shunt d'une largeur de 4 m dans le sens RT40/RT20 d'une longueur de 300 m ;

Le profil en long du carrefour giratoire sera identique à l'existant. La réalisation de la voie de shunt nécessitera la mise en oeuvre de remblais d'apport d'environ 700 m<sup>3</sup>.

La réalisation de la dénivellation du carrefour existant de la Gravona permettra de fluidifier la circulation sur l'axe principal RT21 et RT40 (Ajaccio ⇌ Porticcio). La création de la voie de shunt permettra de créer une bretelle de liaison entre la RT20 et la RT40 (Bastia ⇌ Porticcio), sans passer par le carrefour giratoire.

Le projet prévoira la mise en place d'un système de récupération des eaux de ruissellement dans la trémie (pompes,...) avec rejet dans le réseau pluvial existant, situé en surface. Un système d'alerte sera également mis en place en cas d'inondation de la trémie (barrière automatique, feux, pompes situées au point-bas,...).



#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement du carrefour giratoire de la Gravona s'inscrit pleinement dans l'esprit du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Collectivité de Corse à travers un programme d'amélioration des infrastructures qui prévoit la modernisation et la mise à niveau du réseau routier territorial.

L'objectif principal de l'aménagement est d'assurer la fluidité de la circulation sur l'axe RT21 (vers Ajaccio) / RT40 (vers Porticcio) et sur l'axe RT20 (vers Bastia) et RT40 (vers Porticcio). Ce point d'entrée de l'agglomération d'Ajaccio connaît actuellement un problème de congestion important en terme de trafic routier.

La réalisation de la voie de shunt augmentera également la capacité du giratoire et assurera notamment la fluidité du trafic en phase travaux.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois.

Les inconvénients du chantier (bruit, circulation d'engins,...) seront temporaires et limités à la durée des travaux. Le respect des normes (notamment en matière d'émissions sonores) et de réglementation (notamment sur les horaires de travail) permettra de réduire les effets auxquels sera exposée la population.

Le trafic sera perturbé durant les travaux qui nécessiteront une adaptation spécifique pour la circulation des véhicules sur les différentes voies.

Un phasage sera mis en place afin de conserver la circulation dans les deux sens et le fonctionnement du carrefour pendant toute la durée des travaux.

Une signalisation adaptée sera mise en place afin de sécuriser le chantier et de séparer la zone des travaux et la zone de circulation.

Les engins de chantier seront maintenus en bon état et rangés à une distance suffisante des fossés pluviaux. L'entretien des engins se fera sur les sites prévus à cet effet. L'existence de fuites sera vérifiée avant l'accès des engins sur le chantier. Les produits et matériaux d'apport seront triés et stockés de manière convenable, à distance suffisante des fossés.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement du carrefour giratoire ne prévoit pas de supprimer de végétation au delà des emprises du carrefour existant.

Aucune augmentation du trafic n'est attendue suite à l'aménagement, une diminution significative du trafic sur le carrefour giratoire existant est en revanche attendu.

En phase exploitation, seules des interventions d'entretien courant sont envisagées, à savoir :

- nettoyage régulier de la voie (collecte des déchets notamment),
- entretien de l'îlot du giratoire,
- entretien des chaussées,
- entretien du réseau pluvial.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'emprise des travaux concernant uniquement la route actuelle, une acquisition foncière à l'amiable avec la CAPA est en cours afin de permettre la réalisation de la voie de shunt. De ce fait, il n'est pas prévu de procédure d'expropriation. Le projet étant compatible aux documents d'urbanisme de la Ville d'Ajaccio, leur mise en compatibilité ne s'avère pas nécessaire.

Le projet interférant avec la nappe d'accompagnement de la Gravona est soumis au régime de Déclaration au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. La rubrique de la nomenclature concernée est : 3.2.2.0 - 2°.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'aménagement	300 m
Longueur de la trémie	225 m
Largeur voie trémie	3 m
Largeur voie de circulation du giratoire	3,50 m
Rayon extérieur du giratoire	40 m
Longueur de la voie de shunt	300 m
Largeur de la voie de shunt	4 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Aménagement d'une dénivellation sous le carrefour giratoire de la Gravona sens RT21/RT40 dans les deux sens et réalisation d'une voie de shunt dans le sens RT40/RT20.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 8° 48' 4" 18E Lat. 41° 55' 46" 31N

Point d'arrivée :

Long. 8° 48' 13" 1E Lat. 41° 55' 55" 65N

Communes traversées :

Commune d'Ajaccio

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ajaccio est une commune littorale. L'aménagement envisagé est situé à l'écart de la façade littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit lié à la présence de l'aéroport d'Ajaccio. Périmètre de projet hors zone d'influence.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits : - Mouvements de terrain (le 25/02/2011) - Feu de forêts (le 05/11/2002) Plans de Prévention des Risques naturels approuvés : - Inondation - Bassin Arbitrone / Madonuccias / Remedio (le 31/05/2011 et annexé au PLU le 22/08/2011) - Inondation - Bassin Gravona (le 24/08/1999)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites du réseau Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - ZPS Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR910096) à 1,8 km, - SIC et ZSC Golfe d'Ajaccio (FR9402017) à 1,8 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de la trémie interfère avec la nappe d'accompagnement de la Gravona (située à une profondeur variant entre 2,80 m et 3,25 m). Des mesures techniques seront mises en place pour la réalisation de la trémie (lestage de l'ouvrage souterrain, palier aux remontées des eaux,...) et pour éviter une pollution de la nappe en phase chantier (limiter l'entraînement des fines,...). De plus, les eaux de ruissellement de la trémie seront envoyées vers le réseau superficiel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux d'environ 24 000 m3. Il prévoit la mise en dépôt des déblais meubles d'environ 3 800 m3 sur le site (délaissés proche du giratoire sur les emprises de la CdC). Les autres déblais seront mis en dépôt en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de la voie de shunt impliquera la mise en oeuvre de remblais d'emprunt (matériaux issus de carrières autorisées), estimés à environ 700 m3.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des espèces protégées (végétales et animales) sont susceptibles d'être impactées par le projet : <i>Isoetes hystrix</i> : présence d'une station ; <i>Tarier pâtre</i> : avifaune - 1 couple nicheur local ; <i>Rainette sarde</i> et <i>Grenouille de berger</i> . Concernant l'impact sur la biodiversité, le projet prévoit les mesures suivantes : - de limiter au maximum l'emprise des travaux (emprise stricte de la future voie, le stockage et la base de vie seront localisés au niveau de l'actuel parking "des chrysanthèmes"), - de réaliser les travaux hydrauliques sur le ruisseau intermittent entre novembre et février pour éviter la période de reproduction des amphibiens, - de ne pas entièrement canaliser ce cours d'eau, mais recréer un linéaire favorable à la reproduction des amphibiens (fossé végétalisé, avec méandre et faible pente) au moins égal à celui qui sera détruit pour réaliser la nouvelle voie, - d'attendre le secteur pressenti pour la transplantation des individus d' <i>Isoetes hystrix</i> de la station située dans l'emprise de la voirie, avec un suivi de la reprise de cette station.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Périmètre du projet soumis à l'aléa dans le cadre inondation - fort. Contraintes et enjeux pris en compte dans la conception de la trémie (mise en place d'un dispositif pluvial pour la récupération des eaux de ruissellement et en cas d'inondation).  Installation d'un dispositif d'alerte (barrière automatique, alarme, pompe d'évacuation,...).  Une modélisation hydraulique est en cours de réalisation afin de déterminer les incidences de la voie de shunt sur la zone inondable de la Gravona.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'augmentera pas le trafic, de ce fait, aucune hausse des niveaux sonores n'est à attendre.  Durant la phase travaux, une gêne sonore pourrait être perçue de façon locale à proximité des zones habitées mais elle reste temporaire (le temps des travaux).</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic routier supporté par l'aménagement induit des émissions de gaz dans l'atmosphère. Toutefois, aucune augmentation de trafic n'étant attendue, les émissions, après aménagement, demeureront du même ordre de grandeur qu'en situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux nécessitera la déconstruction de la chaussée existante, induisant la production de déchets inertes non dangereux tels que du béton, des croûtes de revêtement, ...</p> <p>Le recyclage des matériaux sera privilégié dans le cadre du projet.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mise en place d'un système de collecte des eaux de ruissellement dans la trémie avec raccordement au réseau pluvial existant.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature de l'aménagement et de son linéaire (environ 300 m), des enjeux et des objectifs visés (développés précédemment), ce projet ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

En effet, cet aménagement consiste à réaliser un aménagement sur place avec dénivellation d'une route existante et la création d'une voie de shunt permettant de fluidifier la circulation notamment en phase travaux. De plus, toutes les mesures seront prises afin de limiter son impact sur l'environnement naturel (gestion des eaux pluviales, stockage des déchets,...).

Les photomontages jointes en annexes démontrent le faible impact paysager de l'opération.

Le risque iondation est traité en actualisant le DLE avec la modélisation hydraulique en cours de réalisation.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

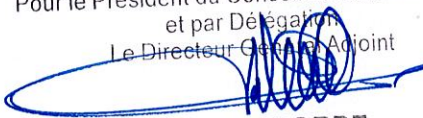
AJACCIO

le,

10/09/2019

Signature

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse  
et par Délégation  
Le Directeur Général Adjoint



Daniel LABORDE